

Le 22 janvier 2021

Contacts :

Stéphane Destugues, Secrétaire général, 06 74 77 80 14

Stéphane Maciag, Secrétaire national, 07 81 43 95 66

Salaires minima Ingénieurs & Cadres de la métallurgie 2021 : la FGMM-CFDT signe une revalorisation de 0,7 %

Après deux réunions de négociation sur les salaires minima de Branche pour les ingénieurs et cadres de la métallurgie, dans une période forte d'incertitude qui plonge toute l'industrie dans une crise économique, les partenaires sociaux de la branche se sont entendus sur une revalorisation des salaires mini Ingénieurs & Cadres de 0,7 %.

Après évocation du contexte reprenant les difficultés induites par la crise qui nous touche, l'UIMM a fait une première proposition à 0,5 %.

La CFDT a revendiqué une revalorisation minimale de 0,8 % avec une clause de revoyure en s'appuyant sur :

- Le plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) qui reflète l'augmentation réelle de l'ensemble des salaires de l'année précédente qui est restée inchangé au 1^{er} janvier 2021.
- Dans la métallurgie, le salaire mensuel de base a augmenté de 1,6 % en 2020.
- Les minima de la métallurgie dans les territoires ont connu deux phases de négociations distinctes en 2020, avant et après le premier confinement avec des résultats très différents. Les négociations pour l'année 2021 débutent et nous devons envoyer un signal fort pour ne pas connaître les affres des négociations 2020.
- Les prévisions d'inflations pour l'année 2021 estimées à ce jour à 0,7 %.
- La revalorisation du Smic à 0,99 % au 1^{er} janvier 2021.

Après une suspension de séance, l'UIMM est revenue avec une ultime proposition de 0,7 %

Alors que l'industrie est fortement impactée par la crise économique et que plane la crainte d'un 3^e confinement, la FGMM-CFDT n'a pas souhaité prendre le risque de repousser à une date ultérieure la conclusion d'un accord acceptable. Nous avons apposé notre signature en séance.

L'accord a été aussi signé par les organisations syndicales, FO et CFE-CGC et par l'UIMM.